



Justificatifs billets au tarif RÉSIDENT CORSE - Air Corsica/Air France

Nous vous rappelons que les passagers bénéficiant du tarif résident doivent être en mesure de présenter un des justificatifs nominatif de la liste ci-dessous à tout moment de leur voyage.

- Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire avec adresse en Corse
- Avis d'imposition avec adresse en Corse
- Certificat de scolarité (pour les étudiants)

Dans le cas contraire ils seront redressés, aucune rétroactivité ou dérogation ne sera accordée.

CECI EST VALABLE POUR LES PASSAGERS INDIVIDUELS MAIS EGALEMENT POUR LES PASSAGERS RESIDENTS VOYAGEANT EN GROUPE.

Le billet sera entièrement à votre charge.